

DEMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

ETUDIANT-E-S (États tiers*) /

ACTIVITÉ ACCESSOIRE (15h sem. / max.)

Genre de demande

☐ Activité accessoire (15h/sem. max.)

Genre d'autorisation

☐ L ou B (séjour pour formation/études)

RESSORTISSANT-E-S (États tiers - extra-européens*)

COCHEZ LA CASE QUI CONVIENT

Genre de demande

☐ Prise d'emploi
☐ Activité accessoire
☐ Transfert (changement d'emploi ou de canton)
☐ Renouvellement

Genre d'autorisation

☐ Courte durée (4 mois ou 120 jours max.)
☐ Courte durée (12 mois max., permis L)
☐ Autorisation à l'année (permis B, renouvelable)
☐ Requérrant d'asile (permis N)

1. Nom(s)
2. Nom de jeune fille
3. Prénom(s)
4. Sexe
5. État civil ☐ Marié(e)
6. Nationalité (indiquer le pays)
7. Adresse actuelle
Rue, numéro postal, localité
8. A-t-il déjà (ou a-t-il eu) un permis
Genre de permis
Date d'échéance du permis
9. Époux / Épouse
Nom(s) et prénom(s)
Date de naissance
Nationalité du conjoint
Nom et adresse de son employeur
Nombre d'enfant(s) mineur(s)

Travailleur-euse

☐ Masculin ☐ Féminin
☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e)
☐ Adresse en Suisse ☐ Adresse à l'étranger
☐ Oui ☐ Si oui lequel ? ☐ Non
☐ L ☐ B ☐ Frontalier ☐ N
☐ En Suisse : ☐ A l'étranger :

10. Nom et raison sociale (entreprise)
11. Adresse (Rue, NPA et localité)
12. Téléphone
13. E-mail
14. Nom de la/du responsable
15. Genre d'exploitation
16. Site internet de l'entreprise
17. Activité prévue dans l'entreprise
18. Qualification travailleur-euse
19. Entrée en service
Dès le / Déjà en Suisse depuis le
20. Durée de l'autorisation

Employeur

Profession : ☐ Qualifié-e ☐ Non qualifié-e ☐ Indépendant-e
Secteur d'activité : ☐ Indépendant-e

21. Horaire de travail hebdomadaire
22. Salaire brut
Par mois
Par année
Par heure (salaire-horaire de base brut)
Supplément vacances
Supplément pour jours fériés
Supplément 13^{ème} salaire
Salaire horaire brut total
23. Mesures prises par l'employeur pour
Loger ce personnel
Couvrir les cas maladies et accidents
La prévoyance professionnelle (LPP)
L'employeur est soumis à la convention collective de travail (CCT)
24. Si oui, laquelle

Conditions de travail
Nombre d'heures :
Fr. ☐ X 12 ☐ X 13
Fr. ☐ X 12 ☐ X 13
Fr. ☐ %
Fr. ☐ %
Fr. ☐ %
Fr. ☐ %
☐ Adresse :
☐ Nom de la compagnie d'assurance :
☐ Nom de l'institution, affilié dès le :
☐ Oui ☐ Non
Nom de la convention collective :

REMARQUES

La demande dûment complétée et signée par les deux parties, doit être adressée aux autorités suivantes :

1. Office de la main-d'œuvre (OMOE) du canton du lieu de l'activité par email à :

omoe@ne.ch

- Prise d'emploi (ressortissant-e État Tiers)/Travailleur-euse étranger-ère détaché-e par une société étrangère basée dans un État tiers.
- Prise d'emploi, changement d'employeur, activité accessoire, renouvellement – requérant-e d'asile (permis N).
- Activité accessoire – 15h/semaine maximum – exercée par les étudiant-es des États tiers au bénéfice d'une autorisation de "séjour pour formation/études".

2. Contrôle des habitants de la commune de domicile (travailleur-euse ou étudiant-e) :

- Demande de prolongation d'autorisation de séjour par le/la ressortissant-e étranger-ère.
- Demande de prolongation d'autorisation de travail par l'employeur avec le présent formulaire signé par les deux parties.

Remarque : Le/la ressortissant-e étranger-ère peut joindre le présent formulaire à sa demande OU l'employeur peut l'adresser directement à l'OMOE. Cette démarche concerne certains titulaires de permis B, lorsque l'autorisation de travail délivrée initialement à l'employeur a été assortie de conditions limitatives selon l'art. 83 al. 3 OASA, les titulaires de permis L (courte durée), de permis N, de permis L/B "séjour pour formation/études".

Une demande de prise d'emploi, pour un-e ressortissant-e d'État tiers sans autorisation initiale de séjour en Suisse doit être accompagnée des documents suivants :

- Lettre indiquant les motifs justifiant le recrutement d'un-e spécialiste qualifié-e ressortissant d'un État tiers.
- Copie du contrat de travail.
- Curriculum vitae + copie des diplômes/certificats + copie du passeport et titre de séjour du pays dans lequel l'intéressé-e demeure.
- Preuve des recherches de personnel effectuées en Suisse et en Europe selon le principe de la priorité (art. 21 LEI) : le poste vacant doit au minimum avoir été annoncé à l'Office du marché du travail (OMAT) ainsi que sur EURES (European Employment Services, le réseau de coopération entre les services publics de l'emploi de l'Union européenne et des pays de l'AELE).

Remarque : L'employeur doit demander à l'OMAT de publier le poste vacant sur EURES avant de recruter le/la ressortissant-e étranger-ère d'un États-tiers.

Le canton du lieu d'activité détermine l'autorité compétente pour la demande de main-d'œuvre étrangère. Une décision préalable d'autorisation de travail positive délivrée par l'Office de la main-d'œuvre (OMOE) confirme que l'employeur respecte les critères relatifs au marché du travail.

La prise d'emploi ne peut intervenir qu'après octroi de l'autorisation de séjour par les autorités cantonales compétentes en matière de migration/population → Office des conditions de séjour (OCSE) si domiciliation dans le canton de Neuchâtel.

- Les demandes mal remplies seront renvoyées afin d'être corrigées ou complétées.
- Toute indication fausse ou incomplète peut entraîner un refus ou une révocation d'autorisation.

***PAYS ET NATIONALITÉS**

Ressortissant-e-s UE-AELE

*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie.
+ Islande, Norvège, Lichtenstein (AELE).*

Ressortissant-e-s des États-tiers

Tous les pays du monde non listés ci-dessus.

Ce formulaire ne tient pas lieu de contrat de travail. Les données fournies doivent correspondre au contrat de travail et engagent la responsabilité de l'employeur envers les autorités et le travailleur.

Lieu et date :

Signature de l'employeur : **ET Signature du travailleur :**